Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_053-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/053

OBJET : **Remise en état des poteaux incendies défectueux. Demande d'une aide financière au titre de la D.E.T.R.**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme FITA Claire (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_053-DE

La commune de Graulhet a entamé un programme de remise en état des poteaux de défense incendie indisponibles ou en emploi restreint. Trois concessionnaires différents de distribution d'eau sont présents sur la commune et sont impliqués dans cette opération.

Une première étape de remise en état a été réalisée l'an dernier et en ce début d'année sur les poteaux incendie gérés par la Régie Communautaire de de l'Eau et de l'Assainissement Collectif.

Cette année, ce sont 10 poteaux incendie défectueux des réseaux de Véolia et du SMAEP du Gaillacois qui sont à réparer.

La nature de ces opérations d'investissement dont le coût total est estimé à 25 418,88 € H.T., remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnées au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024, conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du Tarn, en date du 1er décembre 2023.

Coût total de l'opération en H.T.	25 418,88 €
Total de subvention sollicitée	12 709,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement	12 709,88 €

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

- DE SOLLICITER pour réaliser la remise en état des poteaux de défense incendie défectueux, une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024, à hauteur de 50 % de la dépense éligible qui s'élève à 25 418,88 € HT, soit 12 709 € d'aide financière.

- D'APPROUVER la maquette financière :

Coût total de l'opération en H.T.	25 418,88 €
Total de subvention sollicitée	12 709,00 €
Taux de financement total	50 %
Autofinancement	12 709,88 €

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2024.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »